

INVITATION À SOUMISSIONNER

Appel d'offres ouvert n° 2016-03/SECU-SERV

Angers, le 11 octobre 2016

Madame, Monsieur,

Objet :

- *appel d'offres ouvert « Acquisition de services de sécurité/gardiennage pour les bâtiments de l'OCVV » ;*
- *avis de marché publié au Journal Officiel de l'UE n° 2016/S 196-353061 du 11/10/2016.*

N/Réf. : 2016-03/SECU-SERV

1. L'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) envisage la passation du marché public décrit en objet. Le dossier d'appel d'offres se compose de la présente invitation à soumissionner et du cahier des charges accompagné de ses annexes.
2. Si vous êtes intéressé à participer à ce marché, veuillez transmettre votre offre exclusivement sur papier, en un original et une copie, dans une des langues officielles de l'Union européenne. L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées et porteront l'adresse indiquée ci-dessous. L'enveloppe intérieure devra porter la mention suivante : « Appel d'offres – A ne pas ouvrir par le service courrier ».

L'offre doit être transmise :

- a) soit par la poste ou par messagerie au plus tard le 18/11/2016 à l'adresse ci-dessous. Dans ce cas, la preuve de la date d'envoi sera constituée par le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt faisant foi ;
- b) soit par dépôt au plus tard à 16:00 heures le 18/11/2016, à l'adresse indiquée ci-dessous. Dans ce cas, la preuve du dépôt de l'offre est établie par un récépissé daté et signé par le fonctionnaire du service central de réception du courrier à qui les documents ont été remis.

Adresse pour les envois par la poste : Office communautaire des variétés végétales Unité Administration 3 Boulevard du Maréchal Foch – CS 10121 FR - 49101 ANGERS CEDEX 2 (France)	Adresse pour les envois par messagerie ou dépôts : Office communautaire des variétés végétales Unité Administration 3 Boulevard du Maréchal Foch FR - 49100 ANGERS (France)
--	---

3. Toute offre doit :
 - être signée par un mandataire dûment habilité du soumissionnaire ;
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres.
4. La période de validité des offres, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est de trois mois à compter de la date mentionnée au point 2.

5. La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans la présente invitation à soumissionner, dans le cahier des charges et dans les projets de contrat, et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.
6. Les frais occasionnés par la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.
7. Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :

Avant la date de soumission des offres (indiquée au point 2) :

À la demande des soumissionnaires, l'OCVV peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées, par écrit uniquement, à : cpvo@cpvo.europa.eu. Les réponses seront apportées par l'intermédiaire du site web de l'OCVV à l'adresse www.cpvo.europa.eu dans l'onglet « FAQs – Foire Aux Questions ».

L'OCVV n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements supplémentaires présentées moins de cinq jours ouvrables avant la date de clôture du dépôt des offres.

De sa propre initiative, l'OCVV peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents d'appel à la concurrence.

Toute information supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, seront publiées sur le site web de l'OCVV www.cpvo.europa.eu. Cette page web sera mise à jour régulièrement et les soumissionnaires ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la durée de l'appel d'offres.

Après l'ouverture des offres :

Dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, l'OCVV peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.

8. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.
9. L'OCVV peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.
10. Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.
11. Les soumissionnaires sont informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique. Ils sont tenus de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans leur offre, une adresse de courrier électronique valide et de vérifier régulièrement leur messagerie.
12. Si le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de votre offre, conformément aux spécifications



de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement à cette fin par [entité désignée en qualité de responsable du traitement des données]. Des renseignements détaillés concernant le traitement de vos données à caractère personnel figurent dans la déclaration de confidentialité consultable à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/dataprotectionofficer/privacystatement_publicprocurement_en.pdf.

13. Vos données à caractère personnel peuvent être enregistrées par le comptable de la Commission soit uniquement dans le système d'alerte précoce (SAP), soit à la fois dans le SAP et la base de données centrale sur les exclusions, si vous vous trouvez dans l'une des situations visées par :
- la décision n° 2014/792/UE de la Commission du 13 novembre 2014 relative au système d'alerte précoce à l'usage des ordonnateurs de la Commission et des agences exécutives (pour de plus amples informations, consultez la déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée à l'adresse http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_en.cfm), ou
 - le règlement n° 1302/2008 de la Commission du 17 décembre 2008 relatif à la base de données centrale sur les exclusions (pour de plus amples informations, consultez la déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée à l'adresse http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm#BDCE)

M. James MORAN
Chef de l'Unité Administration

